

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	28	32

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE DE LA SARTHE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 11 mai, à 20 heures, le Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie HERVE. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 05/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 05/05/2026.

Présents : Mme AMRANE-HENRIETTE Naïma, M. BACHELIER Jean-Christophe, Mme BONNET Estelle, Mme BUARD Marion, Mme COMPAIN Marina, M. CROISEAU Julien, M. DE SAINT RIQUIER Arnaud, Mme FELICITE Gwennaëlle, M. FOUCHARD Stéphane, M. GRAFFIN Serge, M. GUENEE Hugo, M. HERRAUX Denis, M. HERVE Yves-Marie, M. HOUALARD Patrice, Mme HUBERT Laurence, M. HUREAU Laurent, Mme LAIR Marie-Christine, M. LERAT Vincent, Mme MORGANT Nathalie, M. PAJAUD Eric, Mme PASTEAU Dominique, Mme PREZELIN Séverine, Mme ROUAULT Carole, Mme SIMON Claudette, M. TIREL Mickaël, Mme VIALETTE Valérie, M. VILAIN Patrick, Mme WATTEAU Laurence.

Excusés ayant donné procuration : Mme BOUQUET Fabienne (procuration à Mme BONNET Estelle), M. BOUQUET Pascal (procuration à M. HUREAU Laurent), M. HAMIOT Julien (procuration à Mme MORGANT Nathalie), Mme ZIVEREC (procuration à Mme LAIR)

A été nommée secrétaire : Mme FELICITE Gwennaëlle

DEL2026-065 – Election de la Commission de délégation de service public relative à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

Le Conseil communautaire est invité à élire 5 élus titulaires et 5 élus suppléants afin de constituer la Commission de délégation de service public. L'élection de chaque a lieu au scrutin secret à la majorité des suffrages exprimés, sauf décision unanime de l'assemblée de procéder au scrutin public.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Vu l'article L.1411-5 du Codé général des collectivités territoriales,

Considérant la décision unanime de l'assemblée de recourir au scrutin public,

- **ELIT à l'unanimité des suffrages exprimés** les membres suivants :

Titulaires	Suppléants
Mme HUBERT	M. FOUCHARD
Mme COMPAIN	Mme WATTEAU
Mme BUARD	Mme PREZELIN
Mme BOUQUET	Mme ZIVEREC
M. CROISEAU	Mme BONNET

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

A Parigné-l'Évêque, le 11/05/2026

Yves-Marie HERVE
Président



Gwennaëlle FELICITE
Secrétaire de séance



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200421-20260511-DEL2026065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2026

Publication : 15/05/2026